

Envoi par courriel et par télécopie : 418 883-2555

Québec, le 4 février 2011

Monsieur Gaétan Patry
MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0

Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud
Question complémentaire du 4 février 2011 (DQ24)

Monsieur,

En référence au projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen vous soumet une question pour laquelle elle souhaite recevoir une réponse d'ici le 8 février prochain compte tenu de ses travaux en cours.

Question

Actuellement les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de Saint-Luc-de-Bellechasse, de Saint-Magloire et de Saint-Philimon contribuent au fonctionnement de la Corporation d'aménagement et de développement Massif du Sud (CADMS) en défrayant une somme de 5 000 \$ par année. Ce montant annuel serait-il toujours requis des municipalités advenant la réalisation du parc éolien projeté et des redevances afférentes d'environ 310 000 \$ que percevrait la Corporation d'aménagement et de développement Massif du Sud (CADMS) ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission